

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 AVRIL 2018

2018/18 - DÉSIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DU PÔLE DES ARTS ET CULTURES NUMÉRIQUES

Par délibérations conjointes du Conseil Communal n° 2016/35 du 16 juin 2016 et du Conseil Municipal n°16/300 du 17 juin 2016, ont été approuvés le programme, le budget prévisionnel, les modalités du concours de maîtrise d'œuvre et le planning prévisionnel du Pôle des Arts et Cultures Numériques. L'Autorisation de Programme est de 9 929 167 HT soit 11 915 000 € TTC.

Le Pôle des Arts et Cultures Numériques répondra aux défis de l'e-inclusion de l'ensemble des habitants aux évolutions de la société avec le numérique et à l'engagement de la Ville dans le mouvement des « villes intelligentes » (smart cities). Il offrira aux citoyens et aux acteurs (établissements scolaires, associations, partenaires scientifiques, entreprises...) un lieu et un réseau d'acteurs d'excellence pour découvrir et se former aux enjeux sociaux et culturels d'une société en transition numérique et d'une métropole en pleine évolution. Le Pôle permettra un meilleur accès à la connaissance, d'innover dans les usages numériques, de partager les ressources, de valoriser le territoire et ses acteurs. Le programme est composé de :

- La médiathèque intégrée au projet, qui se réinventera en « 3ème lieu » dans le cadre du dispositif des Bibliothèques Numériques de Référence ;
- Un « laboratoire citoyen de la donnée » (data lab) qui sera un espace de visualisation (logiciel UrbiViz développé avec l'Université – laboratoire CRISTAL) et d'usage de la donnée dans l'espace urbain pour développer une culture de la donnée chez les habitants et l'ensemble des acteurs de la ville ;
- Un dispositif de « Living Lab » en collaboration avec l'IRCICA (CNRS) sur l'ensemble du site pour dynamiser les échanges entre usagers et acteurs de l'innovation ;
- Une grande Halle d'évènement et de diffusion culturelle autour de la thématique du numérique, ainsi que des espaces pour les associations.

La superficie totale du Pôle des Arts et Cultures Numériques totalisera 4489 m² avec les 2400 m² de la médiathèque existante en partie réaménagée, les 1789 m² construits et les 300 m² du passage numérique couvert.

Le programme de travaux totalise environ 2907 m² dont :

- 818 m² à aménager dans la médiathèque pour le « 3ème lieu » et un plateau - atelier pour l'équipe du Pole.
- 1789 m² à construire (Halle multimodale, laboratoire de la donnée, pratiques associatives).
- 300 m² de place et passage couvert, agora entre l'ensemble des espaces, lieu d'exposition.

Le parvis sur l'avenue de Dunkerque permettra une entrée commune et accueillante pour toutes les entités composant le Pôle (espace public semi-couvert).

Le concours de maîtrise d'œuvre s'est déroulé en trois temps :

1. un appel à candidatures,
2. le choix des trois équipes autorisées à présenter une esquisse,
3. la désignation de l'équipe lauréate.

Conformément à l'article 88 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le concours a été lancé. La mission confiée sera une mission de base pour les

ouvrages de bâtiments, complétée de la mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC), ainsi que la mission BIM (Building Information Model (Mission Manager)).

A l'issue de la phase de sélection des candidats, 3 lauréats ont été autorisés à concourir par arrêté n° 7238 du 21 mars 2017.

Lors de la réunion du 7 septembre 2017, le jury de concours a établi le classement suivant, confirmé par l'arrêté n° 9207 du 29 novembre 2017 :

N° 1 : NIETO SOBEJANO ARQUITECTOS S.L.P.

N° 2 : JAKOB + MACFARLANE SAS

N° 3 : KINGKONG,

Sur avis du jury, le pouvoir adjudicateur a décidé d'entrer en négociation avec les 2 premiers candidats sur la base d'un marché relevant de l'article 30-I-6° du décret 2016/360 du 25 mars 2016.

A l'issue de la phase des négociations, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 mars 2018, a procédé au classement des offres suivant :

N° 1 : JAKOB + MACFARLANE SAS

N° 2 : NIETO SOBEJANO ARQUITECTOS S.L.P.

Le lauréat désigné est l'agence JAKOB + MACFARLANE SAS à Paris, mandataire du groupement solidaire. Le projet architectural est caractérisé par la construction de quatre volumes (la Halle multimodale, le Data lab, le Barn numérique et l'Espace associatif) couverts par une sur-toiture enveloppante qui englobe l'agora, le passage numérique, l'entrée de la médiathèque et une partie du parvis.



Le marché de maîtrise d'œuvre est établi comme suit :

Missions de maîtrise d'œuvre

Enveloppe financière prévisionnelle : 6 332 500 € Taux de rémunération « t » de 15,6% Forfait provisoire de rémunération Co x t en HT : 987 870 € TVA (20%) soit 197 574 € Forfait provisoire de rémunération en TTC 1 185 444 €
--

Missions complémentaires : Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC)

Montant HT : 63 325 € TVA (20 %) soit 12 665 € Montant TTC : 75 990 €

Missions complémentaires : manager BIM

Montant HT : 69 658 € TVA (20 %) soit 13 931,60 € Montant TTC : 83 589,60 €

Il s'agit d'une rémunération provisoire. Le marché de maîtrise d'œuvre sera finalisé à l'issue de la phase d'Avant-Projet Détaillé (APD). L'APD, le forfait définitif de rémunération du marché de maîtrise d'œuvre et les modalités de procédure de consultation des entreprises pour les marchés de travaux seront soumis à l'approbation des Conseils communal et municipal, en septembre – octobre prochain.

En conséquence, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le Maire ou l' élu délégué à signer ledit marché de maîtrise d'œuvre suite à l'avis et au classement de la Commission d'appel d'offres
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 20 - article 2031 et au chapitre 23 -article 2313 - fonction 33 - opération n°2381

ADOpte A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI - M. NIEUVIART - M. CAUX.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme